

N° 5105³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

relatif à l'adhésion du Luxembourg à la Banque Asiatique
de Développement

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT

(1.7.2003)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 24 juin 2003 à délibérer sur la question de
dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relatif à l'adhésion du Luxembourg à la Banque Asiatique
de Développement**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 juin 2003 et dispensé du second vote
constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 29 avril 2003;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par
l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 1er juillet 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

